



## Demande de changement statut professionnel

Par **Kamille24**, le **30/08/2023** à **23:35**

Bonjour

J'ai été embauché il y a 8 ans pour être formé au métier de boucher, sur place, "sur le tas", hors parcours CFA. Métier que j'exerce depuis 8 ans.

N'étant pas diplômé, ma fiche de salaire indique comme statut : employé.

J'ai demandé à mes employeurs de changer ce statut, ils m'ont répondu que c'était impossible, n'étant pas diplômé.

Or, l'inspection du travail me dit que mes employeurs auraient dû le faire, la qualification n'ayant rien à voir avec le statut.

Ma demande était verbale et la réponse également.

Comment, à qui et sous quel délai je peux demander ce changement de statut et faire valoir mon poste en tant que boucher ?

Merci beaucoup

Cordialement

Par **P.M.**, le **31/08/2023** à **08:45**

Bonjour,

Ce serait devant le Conseil de Prud'Hommes que vous pourriez, avec des éléments concrets, obtenir que vos fonctions occupées réellement soient prises en compte...

La prescription est celle prévue à [l'art. L1471-1 du Code du Travail](#)..

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible sur le site de la DIRECCTE) ou d'un avocat spécialiste...

Par **Kamille24**, le **31/08/2023** à **10:45**

Bonjour

Merci beaucoup pour votre aide.

Cordialement